

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Molossi, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 12-04 du 3 juillet 2025

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF ECOLOGIE POUR L'ANNÉE 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2022-IX-24 du 30 septembre 2022, relative aux orientations pour le renouvellement de la politique Départementale de lutte contre la précarité énergétique,

Vu ses délibérations n°12-05 du 23 novembre 2023 et n° 12-01 du 25 avril 2024 relatives à la convention de partenariat avec les compagnons bâtisseurs sur la période 2023/2025,

Vu sa délibération n°12-03 du 14 novembre 2024 approuvant les conventions de partenariat avec l'ALEC Plaine Commune, l'ALEC-MVE et l'ALEPTE, pour la période 2024/2025,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions suivantes au titre du fonctionnement de l'activité 2025 du dispositif Ecologie aux agences locales de l'énergie et du climat et à SOLIHA Grand Paris :

- 20 000 euros à l'ALEC Plaine Commune
- 20 000 euros à l'ALEPTE
- 20 000 euros à SOLIHA Grand Paris

- ATTRIBUE les cotisations suivantes au titre de 2025 aux agences locales de l'énergie et du climat :

- 22 000 euros à l'ALEC Plaine Commune
- 18 000 euros à l'ALEPTE



- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 100 000 euros aux « Compagnons bâtisseurs » au titre du fonds d'aide aux petits travaux,
- APPROUVE les avenants financiers aux conventions de partenariat à conclure avec l'ALEC Plaine Commune et ALEPTE 2024/2025, dont les projets sont ci-annexés,
- APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec SOLIHA Grand Paris pour l'année 2025, dont le projet est ci-annexé,
- APPROUVE l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2023/2025 à conclure avec les « Compagnons bâtisseurs », dont le projet est ci-annexé,
- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.